

Critères d'identification Élite

Saison 15 (2023-24), Coupe Québec d'escalade FQME

5.1.2 Identification niveau « élite »

Les meilleurs athlètes québécois de la catégorie senior du circuit canadien (16 ans et +) seront identifiés de niveau « élite » pour un contingent maximal de quatre hommes et quatre femmes* selon les paramètres suivants :

Conditions d'admissibilité

- Être membre de la FQME ;
- Un athlète peut être identifié de niveau « élite » tant et aussi longtemps que ses résultats le justifient;
- Représenter le Québec sur le circuit national et représenter le Québec ainsi que le Canada sur la scène internationale.

Bilan de performance

Les athlètes ayant cumulés le plus de points sur le circuit senior aux niveaux canadien, continental et international selon les priorités suivantes** :

Priorité 1: Pour chaque catégorie, homme et femme, à la fin du calendrier annuel Coupe du Monde IFSC, parmi les athlètes présents sur le PHP (Programme de Haute Performance) du CEC, qui ne sont pas brevetés ou identifés au niveau "Excellence" par le MEQ:

- L'athlète FQME le plus haut du classement national continu (CNC) et sélectionné sur le PHP en discipline de bloc.
- L'athlète FQME le plus haut du CNC sélectionné sur le PHP en discipline de difficulté.
- L'athlète FQME le plus haut du CNC sélectionné sur le PHP en discipline de vitesse.
- L'athlète FQME le plus haut du CNC sélectionné sur le PHP en discipline de bloc et difficulté combinés qui n'est pas déjà sélectionné par les critères de disciplines individuelles.





Critères d'identification Élite

Saison 15 (2023-24), Coupe Québec d'escalade FQME

Priorité 2 : Pour chaque catégorie, homme et femme, à la fin du calendrier annuel Coupe du Monde IFSC, parmi les athlètes rencontrant les critères minimums de performance au **Tableau 1** (appelés "athlètes éligibles") :

- L'athlète FQME le plus haut du CNC en discipline de bloc qui n'est pas sur le PHP.
- L'athlète FQME le plus haut du CNC en discipline de difficulté qui n'est pas sur le PHP.
- L'athlète FQME le plus haut du CNC en discipline de vitesse qui n'est pas sur le PHP.
- L'athlète FQME le plus haut du CNC en discipline de bloc et difficulté combinés qui n'est pas déjà sélectionné par les critères de disciplines individuelles et qui n'est pas sur le PHP.

TABLEAU 1 – Critères minimums de performance définissant les athlètes éligibles

Discipline	Critères
Bloc	Top 20 du CNC
Difficulté	Top 20 du CNC
Vitesse	Top 20 du CNC ET temps en compétition dans les derniers 12 mois sous le record mondial actuel + 33%***
Bloc et difficulté combinés	Top 20 du CNC

Priorité 3: Si le contingent d'athlètes identifiés de niveau « élites » n'est pas rempli pour cause d'absence ou manque d'athlètes éligibles pour une ou plusieurs disciplines, les places disponibles pourront être comblées par des athlètes qui rencontrent les critères de performance dans une autre discipline, selon les paramètres suivants :

- Chaque athlète éligible recevra un nombre de points par discipline correspondant au ratio de ses points du CNC par rapport à la somme des points du CNC de tous les athlètes canadiens éligibles en liste.
- Un classement en ordre décroissant de points de tous les athlètes FQME éligibles sera établi, toutes disciplines confondues.
- L'identification de niveau « élite » s'effectuera à partir de ce classement, pour le nombre de places vacantes au sein du contingent total.





Critères d'identification Élite

Saison 15 (2023-24), Coupe Québec d'escalade FQME

Dans l'éventualité où un nombre inférieur d'athlètes répondent aux critères de la fédération comparativement aux contingents établis par le ministère, ces places demeureront vacantes pour la durée du cycle.

Cycle d'identification

La liste d'athlètes identifiés sera évaluée au 1er septembre 2023 et reflétera les résultats aux événements de la saison précédente (de septembre 2022 à août 2023). Ce cycle a été établit afin d'identifier des athlètes québécois qui performent sur la scène nationale et internationale. Advenant l'annonce de brevet par Sport-Canada, le cycle pourrait être révisé par souci d'arrimage et pour veiller à la continuité des services offerts aux athlètes.

Conditions d'engagement

L'athlète s'engage à respecter les critères suivants pour la durée de son identification :

- S'entraîner spécifiquement à l'escalade au moins 20 heures par semaine pendant au moins 10 mois consécutifs, incluant la préparation physique intégrée dans un club affilié à la fédération ;
- S'entraîner au moins 10 heures par semaine, incluant la préparation physique intégrée, de façon supervisée durant les 2 mois hors saison, dans tous sports confondus et en préparation physique ;
- Présenter à la FQME une planification annuelle d'entraînement et de compétitions.
- Être un Ambassadeur de la FQME et de ses valeurs sportives : adhérer, respecter et faire la promotion de la Politique en matière de protection de l'intégrité FQME, du Code éthique et des principes de Sport pur concernant la Politique antidopage du CEC.

*Le contingent de la Fédération est établi par le MEQ via le PSDE.

- ** Le classement des hommes et des femmes est traité de façon séparée, il en va de même pour les identifications.
- *** À titre d'exemple, référence en date du mois de Septembre 2023:
- -critère de vitesse homme: WR = 4.90sec, minimum FQME = 6.52sec -critère de vitesse femme: WR = 6.25sec, minimum FQME = 8.31sec

